

Nouvelle norme relative à l'apposition **des photographies d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5 :2005)

La prise de vue doit dater de moins de 6 mois et doit être parfaitement ressemblante.

FORMAT

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre en 70 et 80 % de la hauteur de la photo.

QUALITÉ DE LA PHOTO

La photo doit être nette, de bonne qualité sans pliures ni traces.

PHOTO NUMÉRIQUES

S'il s'agit d'une impression thermique, elle doit être tirée sur du papier de haute qualité à forte résolution. Les photos prises à partir d'un procédé numérique doivent être de bonne qualité, à forte résolution et tirées sur du papier photographique.

REGARD / TEINTE

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif.

LUMINOSITÉ / CONTRASTE

La photo doit présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée. Elle doit être en couleur et doit faire apparaître un teint naturel.

MÈCHE ET YEUX

Les yeux sont ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif, les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux.

POSITIONS

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner la tête de côté.

FOND / CADRAGE

Le fond doit être clair et uni. La tête doit être droite, c'est à dire que la ligne imaginaire reliant le centre des yeux doit être parallèle au coté de la photographie.

YEUX ROUGES

Il ne doit pas y avoir de yeux rouges.

LUNETTES

Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleur.

MONTURES DES LUNETTES

Éviter dans la mesure du possible les montures épaisses. Les montures ne doivent pas cacher les yeux.

COUVRE-CHEFS

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.

EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.